

COMMUNE DE VOUGY



PROCÉDURE DE MODIFICATION N° 2 DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VOUGY (74130)

Par délibération n°D2024_51 en date du 3 octobre 2024, le conseil municipal de Vougy a prescrit la procédure de modification n°2 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vougy.

Le projet de modification porte sur :

- l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du Clos au nord de la RD19 nécessitant la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- la modification des règlements écrit et graphique ;
- la modification des orientations d'aménagement et de programmation ;
- la modification de la liste des emplacements réservés.

Ladite délibération du conseil municipal n°D2024_51 en date du 3 octobre 2024 prescrivant la procédure de modification n°2 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vougy est affichée durant un mois en mairie de Vougy.

Le Maire,



Yves MASSAROTTI